

SOCIETE ANONYME D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES

Société anonyme au capital de 5 220 400 €
Tour Initiale – 1 Terrasse Bellini
92935 Paris La Défense Cedex
RCS Nanterre 542 037 361

(la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE PARTS DE FONDATEUR DU 8 JUILLET 2020

FORMULAIRE DE PROCURATION

TRES IMPORTANT

Cher porteur de part(s) de fondateur,

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adoption des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, il a été décidé de tenir l'Assemblée générale des porteurs de parts de fondateurs se tenant mercredi 8 juillet 2020 à 15 heures au siège social Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini, 92935 Paris La Défense Cedex, à huis clos, i.e. hors la présence physique des porteurs de parts, **à l'exception des représentants de la masse des porteurs de parts désignés par l'assemblée générale des porteurs de parts du 24 février 2020.**

Dans ces conditions, nous vous invitons, avant la tenue de l'Assemblée générale, soit à voter à distance en remplissant un formulaire de vote par correspondance, soit à donner mandat au Président de la Société ou aux Représentants de la masse ou à tout autre porteur de parts de fondateur (étant précisé que dans ce dernier cas, ce porteur de parts de fondateur mandataire voterait lui-même par correspondance).

Tout porteur de parts de fondateur peut choisir de donner pouvoir de le représenter à un mandataire, qui pourra être une personne physique ou une personne morale et devra être personnellement propriétaire de parts de fondateur conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 23 janvier 1929. La procuration donnée par un porteur de parts de fondateur pour se faire représenter doit être signée par ledit porteur. Celui-ci indiquera ses nom, prénom usuel, domicile, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire ou, dans le cas d'une personne morale mandataire, sa dénomination ou raison sociale, son siège social et son numéro d'immatriculation. Pour toute procuration sans indication de mandataire, le président de l'assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

La procuration, dûment complétée et signée, devra être présentée lors de l'Assemblée générale par le mandataire qui devra lui-même justifier de sa qualité de porteur de parts de fondateur selon les modalités précisées dans l'avis de convocation. Dans l'hypothèse où le mandataire ne serait pas l'une des personnes autorisées à participer physiquement à l'assemblée, ce dernier devra procéder à un vote à distance au nom et pour le compte de son mandant, en adressant à la société la procuration dûment complétée et signée accompagnée du formulaire de vote par correspondance.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance et les procurations doivent être parvenus à la Société au plus tard le 7 juillet 2020 à 15 heures, heure de Paris. Ils devront être accompagnés d'une copie de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, justifiant du droit du porteur de parts de fondateur de participer à l'Assemblée par la constatation de l'enregistrement des titres en son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, deux (2) jours ouvrés au moins, zéro heure, heure de Paris, avant la date de l'Assemblée, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ainsi que d'un justificatif d'identité du porteur de parts de fondateur.

L'Assemblée se tenant à huis clos, aucune question ne pourra être posée pendant l'assemblée.

Compte tenu de l'incertitude entourant les délais postaux dans les circonstances actuelles, il est recommandé aux porteurs de parts de fondateur de recourir, lorsque cela est possible, aux moyens de communications électroniques dans le cadre de leurs démarches et communications relatives à l'Assemblée générale.

Je soussigné(e) :

demeurant

propriétaire de _____ parts de fondateur de la Société ouvrant droit à autant de voix ;

donne pouvoir, par les présentes à :

Nom / Dénomination sociale

Domicile / Siège social

propriétaire de _____ parts de fondateur de la Société,

aux fins de me représenter à l'Assemblée générale de porteurs de parts de fondateur de la Société qui se tiendra le mercredi 8 juillet 2020 à 15 heures au siège social Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini, 92935 Paris La Défense Cedex afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation, à nouveau, en tant que de besoin, de Monsieur Gilles Chodron de Courcel en qualité d'expert chargé d'évaluer le taux de conversion et le prix de rachat des parts de fondateur conjointement avec l'expert désigné par le Conseil d'administration de la Société, avec la mission et les pouvoirs prévus par les articles 4 et 5 du décret n°67-452 du 6 juin 1967 ;
- Conservation du procès-verbal de l'assemblée générale et de la feuille de présence ;
- Pouvoirs.

En conséquence, émettre tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour conformément aux indications précisées au formulaire de vote par correspondance, émettre tous votes ou s'abstenir sur toutes les questions qui pourraient être portées à l'ordre du jour conformément aux dispositions légales et réglementaires, signer tous procès-verbaux, feuilles de présence et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Il est précisé que toute procuration n'étant pas intégralement complétée sera considérée comme non valable.

Dans le cas où cette Assemblée ne pourrait délibérer faute de quorum, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième ou troisième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à _____, le _____

Signature